



---

# ASSOCIATION DU GOLF DE BRESSON

## **PROCÈS-VERBAL Assemblée Générale Extraordinaire du 15 Février 2025**

Le samedi 15 février 2025 à 15 heures 30, sur convocation précisant l'ordre du jour (**annexe 1**) établie par Olivier GOURDEL, Président de l'Association Sportive du Golf de BRESSON, en la présence des membres du Comité de Direction :

Olivier GOURDEL - Président  
Geoffroy GAVARD – Trésorier  
Yannick JEGOUX Secrétaire  
Christine PRUDHOMME – Responsable de la Commission Sportive  
Patricia DE NEEFF – Responsable Evènements et Communication  
Pierre-Marc LEBAYLE, Commission Terrain  
Alain ACHARD – Responsable équipe U16 et Commission Terrain

**Excusés :**

Danielle HALEC – Présidente de l'Amicale Seniors,  
Daniel POUCH Commission Terrain

Les membres de l'Association du Golf de BRESSON se réunissent en Assemblée Générale Extraordinaire, pour approuver la modification des statuts de l'Association.

Cette assemblée ne nécessitant pas de quorum elle est déclarée ouverte et apte à délibérer. **Olivier GOURDEL, Président, déclare la séance ouverte à 15 heures 40**

**Présentation de l'ordre du jour :** Yannick JEGOUX, Secrétaire

1. Introduction
2. Exposé des motifs pour procéder à la modification
3. Modifications apportées par rapport au Statuts actuels
4. Vote des présents et représentés.

## I – Introduction

Les nouveaux statuts ont été diffusés à tous les adhérents avec la convocation commune à l'AGO et à la présente AGE (annexe 1).  
Aucune question n'est posée à ce stade.

## II – Exposé des motifs pour procéder à la modification

- Ancienneté de nos statuts
  - 30 ans cette année, dans un contexte très différent (plus de lien entre les golfs de Bresson et Uriage)
  - Nom de l'association
    - Inadapté à notre réalité, nous sommes une association sportive associée au Golf de Bresson
- Les nouveaux Statuts proposés sont basés sur le modèle fédéral FFG
- Moins de risque d'obsolescence du fait de leur généralité
  - Un règlement Intérieur viendra en complément pour préciser les modalités de fonctionnement non statutaires (ex : les amicales seniors et féminines)

## III - Modifications apportées

Ce qui n'existe plus :

- L'association initiale des golfs de Bresson et Uriage supprimée
- Il n'y a plus de référence aux membres fondateurs
- Les modalités d'élection du CD simplifiées (mandat de 3 ans, renouvellement par tiers)

Ce qui est nouveau :

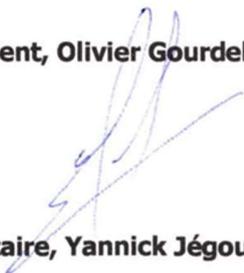
- Le nom de l'AS : **Association Sportive du Golf de BRESSON**
- La distinction affirmée entre AS et gestionnaire du Golf de Bresson (UGolf/BlueGreen), par forcément claire auparavant
- Les conditions d'adhésion sont précisées (abonnement au Golf de bresson obligatoire)
- Ajout d'un § pour une Commission de Discipline (clause imposée par la FFG)
- Ajout d'un § précisant les ressources de l'AS (cotisations, subventions, « sponsoring », dons ...)
- Référence au Règlement Intérieur en complément, en préparation (sera soumis au votes en AGO 2025).

#### **IV - Vote**

**En l'absence de questions et d'opposition ou abstention, la proposition de modification de nos statuts est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.**

L'ordre du jour étant traité, Olivier GOURDEL remercie l'assistance et lève la séance à 16 heures.

**Le Président, Olivier Gourdel**



**Le Secrétaire, Yannick Jégoux**



# Annexe 1 – Convocation commune à l'AGO et à l'AG Extraordinaire



AS DU GOLF DE BRESSON

## Assemblée Générale 2024

15 février 2025 à 14 heures

### Convocation

Vous êtes vivement convié(e) à participer à notre assemblée générale annuelle qui aura lieu

- Au Golf de Bresson, salle des séminaires
- Samedi 15 février 2025 à 14 heures.

Elle se déroulera en deux temps

- Une **assemblée ordinaire**, dans laquelle vous seront présentés notre **rapport moral et le bilan financier de l'année écoulée**, qui seront soumis à votre approbation (vote). Vous serez également amenés à voter pour le **renouvellement partiel du Comité de Direction**, ainsi que pour le montant de la cotisation des années 2026 et 2027
- Une **assemblée extraordinaire** dont l'unique objet est la **modification de nos statuts**. Vous trouverez joints à la présente convocation les **nouveaux statuts**, basés sur le modèle proposé par la Fédération Française de Golf, sur lesquels vous serez amenés à voter. Les **statuts actuels** (datant de 1995) sont **téléchargeables** en suivant le lien suivant <https://www.golfbresson-as.fr/wp-content/uploads/2025/01/AssGolfBressonStatutsInitiaux-29avril1995-.pdf>

**Cette assemblée sera suivie d'un pot amical au restaurant du golf de Bresson.**

AS Golf de Bresson - Route de Montavie, 38320 BRESSON - [asgolfbresson@gmail.com](mailto:asgolfbresson@gmail.com)

### Ordre du jour de l'Assemblée Générale Ordinaire :

1. **Rapport moral** - Olivier GOURDEL, Président.
2. **Rapport financier** – Claude VALLIER, Trésorière
3. **Rapport d'activité des Commissions**
  1. Commission **Sportive** - Christine PRUDHOMME
  2. Commission **Terrain** - Pierre Marc LEBAYLE
  3. Commission **Animation** – Olivier GOURDEL
4. **Rapport d'activité de l'amicale Amicale Séniors** - Claude VALLIER (représentant Danielle HALEC, Présidente de l'Amicale) et **Interclubs féminins**
5. **Renouvellement du Comité de Direction**
  - 3 membres du CD se représentent
    - Christine PRUDHOMME, commission Sportive
    - Daniel POUCH, commission Terrain
    - Pierre-Marc LEBAYLE, coopté en 2024
  - 2 postes sont à pourvoir, suite à des démissions courant 2024.
    - Jérôme BARRAND, trésorier démissionnaire
    - Silvia FERROUX, secrétaire démissionnaire
- 2 candidats se présentent :
  - Geoffroy GAVARD
  - Patricia DE NEEFF

**Nous rejoindre** : si vous souhaitez rejoindre le CD et participer à l'animation de l'AS Bresson, vous pouvez faire acte de candidature en nous écrivant à [asgolfbresson@gmail.com](mailto:asgolfbresson@gmail.com)

**Pouvoir** : si vous ne pouvez pas vous déplacer pour cette occasion, vous pouvez transmettre un pouvoir une autre personne membre de l'AS. Le formulaire de pouvoir est également joint à la présente convocation.

### Assemblée Générale Extraordinaire

A l'issue de cette assemblée, nous vous prions de bien vouloir assister à l'assemblée générale extraordinaire qui devra statuer sur l'adoption des nouveaux statuts joints à la présente convocation.

Après une présentation succincte des changements apportés, et une séance de questions et réponses, un vote aura lieu dont le résultat sera prononcé à la majorité simple des présents et représentés.

Olivier GOURDEL - Président

AS Golf de Bresson - Route de Montavie, 38320 BRESSON - [asgolfbresson@gmail.com](mailto:asgolfbresson@gmail.com)